

MERCI D'APPLIQUER CES MESURES SI VOUS DEVEZ VOUS PRESENTER AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MELUN SUITE A UNE CONVOCATION

Vous êtes convoqués devant le tribunal judiciaire de Melun :

Avant de venir

- 1 - Prenez votre propre **stylo**
- 2 – Equipez-vous d'un **masque** : son port est **fortement recommandé et généralisé pour tous** dès l'entrée au sein du palais. Il conditionne l'entrée sur le site (*note chefs de cour d'appel du 29 mai 2020*).

A l'entrée du tribunal

- 3 – Présentez-vous à l'entrée du tribunal dans la file dédiée avec votre convocation **15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation. Veuillez attendre à l'extérieur si vous êtes en avance**
- 4 – Attendez votre tour : patientez en **respectant les distances minimales** de deux mètres entre vous et la personne qui vous précède dans la file d'attente. Respectez la file d'attente et la signalisation
- 5- Seules les personnes nommément convoquées seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du palais de justice, les accompagnateurs devant rester à l'extérieur
- 6- Il est possible que l'on vous demande de repasser un peu plus tard dans la journée afin de respecter le nombre maximal de personnes dans l'enceinte du tribunal. Un horaire précis de nouveau passage vous sera alors communiqué

Dans l'enceinte du tribunal

- 7 –**Patiencez dans la zone** qui vous sera indiquée
- 8 – **Ne circulez pas dans les couloirs et respectez les cheminements indiqués, les marquages au sol et la signalétique**
- 9 – **Respectez les distances** avec les autres personnes qui sont également dans les zones d'attente
- 10– **Quittez** le tribunal après l'audience

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades